

**CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL ET TECHNIQUE**

**MARCHE RELATIF A LA VEILLE ECONOMIQUE LOCALE  
LOT 3 : MARCHE DE PRESTATIONS DE VEILLE SECTORIELLE  
CONSULTATION N° 21.26**

## **Sommaire**

|                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. PRESENTATION DE FRANCE TRAVAIL</b>                                         | <b>3</b>  |
| <b>2. CONTEXTE</b>                                                               | <b>3</b>  |
| <b>3. OBJET DU MARCHE</b>                                                        | <b>4</b>  |
| <b>3.1. Libellé et description du marché</b>                                     | <b>4</b>  |
| <b>3.2. Périmètre du marché</b>                                                  | <b>4</b>  |
| 3.2.1. SUR LE PLAN TERRITORIAL                                                   | 4         |
| 3.2.2. SUR LE PLAN FONCTIONNEL                                                   | 5         |
| <b>4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES</b>                        | <b>5</b>  |
| <b>4.1. Prestations de VEILLE SUR L'ACTUALITE DES SECTEURS ECONOMIQUES.</b>      | <b>5</b>  |
| <b>4.2. Prestations de Veille spécifique sur 3200 entreprises leader.</b>        | <b>10</b> |
| <b>4.3. PRESTATIONS D'Identification des influenceurs.</b>                       | <b>12</b> |
| <b>4.4 Autres prestations</b>                                                    | <b>13</b> |
| 4.4.1 Modalités de mise en place et de livraison des informations                | 13        |
| 4.4.2 Ouverture des données à l'extérieur (UO2)                                  | 14        |
| <b>5. ATTENTES PARTICULIERES VIS-A-VIS DU TITULAIRE</b>                          | <b>14</b> |
| <b>6. MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU MARCHE</b>                            | <b>15</b> |
| <b>6.1. Interlocuteurs du titulaire auprès de France Travail</b>                 | <b>15</b> |
| <b>4.4. Interlocuteurs de France Travail auprès du titulaire</b>                 | <b>16</b> |
| <b>4.5. Instances de pilotage et de suivi</b>                                    | <b>16</b> |
| <b>4.6. Éléments de reporting</b>                                                | <b>17</b> |
| <b>5. OPERATIONS DE CONTROLE DE L'EXÉCUTION ET DE LA QUALITE DES PRESTATIONS</b> | <b>17</b> |
| <b>5.1. Contrôles à la charge du titulaire</b>                                   | <b>17</b> |
| <b>5.2. Contrôles réalisés par France Travail</b>                                | <b>17</b> |

## 1. PRESENTATION DE FRANCE TRAVAIL

Acteur majeur du marché de l'emploi en France, France Travail est un établissement public administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et soumis aux règles comptables applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Son directeur général est nommé en conseil des ministres.

France Travail est administré par un conseil d'administration, son action s'appuie sur une direction générale, et une organisation déconcentrée.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion conclue entre l'État, l'Unedic et France Travail, définit les objectifs assignés à France Travail au regard de la situation de l'emploi et des moyens prévisionnels qui lui sont alloués par l'Unedic et l'État.

En matière d'achat, France Travail est soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique.

En application de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, Pôle emploi est devenu France Travail le 1er janvier 2024. Cette transformation, qui n'emporte pas la création d'une nouvelle personne morale, consiste en un changement de dénomination et un élargissement des missions de l'établissement au sein du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L.5311-7 du code du travail.

En tant qu'opérateur, France Travail a pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel et de veiller à la continuité de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il prescrit toutes les actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité. Il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle, ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle. France Travail aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements, prospecte le marché du travail et a également pour mission de développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications.

France Travail assure également un certain nombre de missions pour le compte du réseau pour l'emploi. Notamment, il met à disposition des outils et services numériques, des actions de développement des compétences au bénéfice des personnels des autres membres du réseau et assure une fonction de centrale d'achat et d'appui auprès de ce réseau.

France Travail est composé de 18 directions régionales. Plus particulièrement, le siège de la direction générale dont fait partie la direction des achats marchés de France Travail, la DGA Tech et France Travail Service.

## 2. CONTEXTE

Parce que mieux connaître un secteur d'activité, c'est mieux accompagner les employeurs et les chercheurs d'emploi, France Travail déploie aujourd'hui une stratégie sectorielle jusqu'à la maille locale. Au-delà de l'objectif principal qui est de répondre plus vite aux besoins de recrutement et renforcer l'attractivité des métiers, ce marché poursuit aussi un double

objectifs consiste à mieux suivre l'actualité et les tendances en matière d'emploi ainsi que de formation de 30 secteurs et d'asseoir l'expertise de France Travail sur ces différents secteurs

### **3. OBJET DU MARCHE**

#### **3.1. LIBELLE ET DESCRIPTION DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet la réalisation des prestations de veille sectorielle dans le cadre de la stratégie d'influence de France Travail, pour les besoins de la Direction de France Travail Pro.

Pour renforcer son expertise sectorielle, France Travail souhaite mettre en place une veille sur l'actualité des secteurs d'activité afin d'identifier les grandes tendances et changements à venir. Il s'agit aussi de suivre les prises de parole sur cette thématique pour éventuellement travailler avec ces interlocuteurs.

La prestation attendue comporte 3 axes :

- Une veille sur l'actualité des secteurs économiques et la gestion des procédures collectives,
- Une veille spécifique sur 3 200 entreprises leaders de leur secteur économique
- L'identification des influenceurs.

#### **3.2. PERIMETRE DU MARCHE**

##### **3.2.1. SUR LE PLAN TERRITORIAL**

Le périmètre de la prestation couvre l'ensemble du réseau de France Travail, composé de la manière suivante :

- D'une direction générale située à Paris,
- De 13 directions régionales en métropole,
- De 5 directions régionales dans les DROM,

Les sites de France Travail sont répartis sur l'ensemble du territoire Français (départements et régions d'Outre-mer, Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte compris).

France Travail comporte, par ailleurs, 2 autres entités considérées administrativement comme des « régions » : Direction Générale Adjointe de la Technologie et France Travail Services.

De façon facultative, le périmètre de la prestation pourra couvrir les membres du réseau pour l'emploi comme CAP Emploi et les Missions Locales.

### **3.2.2. SUR LE PLAN FONCTIONNEL**

Le marché concerne la détection des informations sur l'actualité et les tendances en matière d'emploi, de formation et de dynamique économique dans 30 secteurs d'activité en France d'une veille spécifique sur 3 200 entreprises leaders et de l'identification des influenceurs.

## **4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES**

### **4.1. PRESTATIONS DE VEILLE SUR L'ACTUALITE DES SECTEURS ECONOMIQUES (1F1).**

France Travail attend une veille permettant de détecter l'actualité et les tendances en matière d'emploi, de formation et de dynamique économique dans 30 secteurs d'activité en France.

A titre d'illustration, les informations collectées peuvent être des analyses sectorielles, des données de conjoncture économique, traiter de l'évolution des métiers ou des compétences de la filière, des tensions de recrutement, d'initiatives sur l'attractivité des métiers, des grands projets ou décisions politiques structurantes, d'actions menées par les acteurs de l'emploi / formation... tant au niveau national que régional.

A titre indicatif ci-dessous, la liste des 30 secteurs (liste non exhaustive) :

Secteurs économiques :

- AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PÊCHE
- ARMÉES, DÉFENSE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
- BANQUES ASSURANCES IMMOBILIER
- COMMERCE ET DISTRIBUTION
- CONSTRUCTION (BTP ET MATÉRIAUX)
- CULTURE, CINÉMA, SPECTACLE, AUDIOVISUEL
- EMPLOI PUBLIC (HORS SANTÉ ET DÉFENSE)
- ENERGIES (RENOUVELABLES ET RÉSEAUX)
- FILIÈRE BOIS
- HÔTELLERIE ET RESTAURATIONS (HCRB)
- INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE
- INDUSTRIE AUTOMOBILE

- INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE
- INDUSTRIE CHIMIQUE
- INDUSTRIE DE SANTÉ
- INDUSTRIE FERROVIAIRE
- NAVAL ET NAUTISME
- INDUSTRIE PLASTURGIQUE
- INDUSTRIE TEXTILE, MODE ET LUXE
- INDUSTRIE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE
- MÉTALLURGIE
- NUCLÉAIRE
- NUMÉRIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
- PROPRIÉTÉ
- SANTÉ, SOCIAL, SERVICES A LA PERSONNE
- SERVICES AUTOMOBILES
- SPORT
- SÉCURITÉ PRIVÉE
- TRANSFORMATION TRAITEMENT ET VALORISATION DES RESSOURCES
- TRANSPORTS ET LOGISTIQUE

### **Sourcing :**

Cette veille sectorielle porte au minimum sur le web gratuit, et éventuellement sur les réseaux sociaux. Elle ciblera en particulier :

- Les médias généralistes (Les Echos, La voix du nord, BFM...) et spécialisés (locales, Usine nouvelle...) en ligne, les sites des acteurs représentant le

secteur (Fédération, observatoires...),

- les sites des acteurs de l'emploi / formation (Carif, Opco, Régions de France...), les sites des pouvoirs publics nationaux et locaux (ministères, organismes publics spécialisés, conseils régionaux...).

Une surveillance web par mots-clefs ou tout autre procédé de veille doit compléter ce sourcing afin d'élargir la collecte d'informations pertinentes à des sources non répertoriées.

Ces sources d'information doivent être a minima publiques et le titulaire s'assure qu'il a les droits concernant ces informations.

Le titulaire décrit ses processus de veille.

Le titulaire ou France Travail ont la possibilité de suggérer de nouvelles sources à veiller au cours du marché.

### **Sélection :**

Un retour d'expérience par France travail sera proposé lors de la réunion de lancement afin d'affiner les informations à conserver ou rejeter.

Par exemple, conserver uniquement les informations à portée nationale ou régionale, et exclure les informations sur le cas particulier d'une entreprise (information traitée dans le cadre du marché de veille économique locale) sont des critères de sélection.

### Traitement des informations collectées

Une fois la sélection des articles effectuée, le titulaire fournit à France Travail les informations selon la structure à minima suivante :

- Numéro unique d'évènement ;
- Type de flux : veille sectorielle ;
- Titre de l'article ;

### **Source :**

- Date de parution ;
- Analyse (reprise des éléments clefs de l'article répondants à nos besoins
- Lien vers la source ;
- Secteur d'activité / Code NAF ;
- Secteur géographique (national/région/département).

### **Exemples de sélection d'informations pour le secteur automobile**

Vous trouverez ci-dessous une sélection illustrant la variété des informations attendues pour le secteur automobile :

Etude sur les impacts des mutations de la construction automobile sur l'emploi et les compétences – Observatoire de la Métallurgie

-

L'Observatoire de la Métallurgie, en partenariat avec la PFA, la FIEV, la Fédération de La Plasturgie et des Composites, et le Groupement Plasturgie Automobile (GPA), publie l'actualisation de l'étude prospective sur l'évolution de l'emploi et des besoins en compétences dans le secteur automobile. Lire

=>article sélectionné car  
étude prospective traitant de l'emploi et de la formation dans le secteur

Interview de Patrice Omnes, Directeur Général d'OPCO Mobilités – CPFormation

-

Patrice Omnes revient sur les actions menées par l'Opcmo Mobilités durant la première période de confinement et sur celles en cours pour soutenir les entreprises dans cette crise sanitaire et économique dûe au covid 19. Lire

=>article sélectionné car prise de parole essentielle d'un partenaire qui dresse un état des lieux de la situation

26 octobre 2021 #journéedelafilièreauto – PFA

Le 26 octobre 2021 a lieu la 2ème édition de la #JournéeDeLaFilièreAuto, de 9h à 17h, à la Villette (Paris XIXème). Cet événement réunira l'ensemble de la filière automobile, dirigeants du secteur, constructeurs, équipementiers, ETI, PME et TPE représentant le tissu industriel, commercial et des services du secteur automobile au cœur de nos territoires. Lire

=>article sélectionné car France Travail pourrait y participer

Régioscopes 2021 – ANFA

-

Chaque année, l'Observatoire des métiers des services de l'automobile édite une nouvelle édition des Régioscopes. Outils clés pour les acteurs de la branche des services de l'automobile, ils constituent un véritable panorama des données du parc automobile, de

l'emploi et de la formation. Ces données sont également analysées à l'échelle nationale, proposant une compréhension complète de l'écosystème de la branche. Lire

=> *article sélectionné car dressant le portrait du secteur*

Assises de l'automobile 2021 au Mans : revivez la première journée de débats et d'échanges – Ouest France

Impact de la crise, nouveaux usages, fin des moteurs thermiques... durant deux jours, experts et responsables du secteur échangent sur les enjeux de demain. Lire

=> *article sélectionné car dressant le portrait du secteur*

France 2030 : le plan d'accompagnement de la filière automobile – ministère de l'Économie

Le Gouvernement a annoncé le lancement d'un plan d'accompagnement des sous-traitants, des salariés et des territoires dans la transition de la filière automobile. Lire

=> *article sélectionné car traitant des initiatives politiques visant le secteur*

Automobile : une feuille de route régionale pour accompagner la filière – Région Bourgogne-Franche-Comté

Confrontée à de profondes mutations, l'industrie automobile fera l'objet d'un soutien spécifique de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Objectifs de la feuille de route 2022-2024 : maintenir l'emploi, adapter les compétences et accompagner les entreprises de la filière vers des marchés d'avenir. Lire

=> *article sélectionné car traitant des initiatives politiques régionales visant le secteur*

Moove On 2026 : l'emploi automobile, entre paradoxe et recomposition rapide – Auto-infos

L'emploi dans l'automobile en ce début 2026 se caractérise par un paradoxe?: la base industrielle reste massive, mais la transition électrique et numérique provoque une recomposition rapide des métiers, avec des restructurations lourdes en Europe et des tensions persistantes sur les compétences clés. Lire

=>article sélectionné car dressant les enjeux de la formation dans le secteur

Mulhouse : partenariat UHA-UIMM pour renforcer l'insertion dans l'industrie – Dernières nouvelles d'Alsace

Cet « accord-cadre de coopération » s'étend sur trois ans, de 2026 à 2029 dans le quartier de la Fonderie à Mulhouse. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. Lire

=>article sélectionné car traitant d'une initiative dans le domaine emploi / formation d'acteurs du secteur

L'automobile est le secteur qui a perdu le plus d'emplois de toute l'industrie française ces dernières années – Caradisiac

Depuis 2009, la filière automobile française a perdu 64 usines et supprimé plus de 50 000 emplois nets, sans que l'électrique et les nouvelles technologies ne parviennent à les compenser. Zoom sur un secteur industriel structurellement destructeur d'emplois. Lire

=>article sélectionné car dressant le portrait du secteur

#### **4.2. PRESTATIONS DE VEILLE SPECIFIQUE SUR 3200 ENTREPRISES LEADER (1F2).**

Cette veille portera sur la **politique RH** (recrutement, formation...) **et les grands axes de stratégie de développement de ces entreprises** (plan stratégique). Il ne s'agit pas ici de collecter les créations d'emploi mais de connaître les orientations RH, les difficultés que peuvent rencontrer ces entreprises leader et les éventuelles stratégies de formation mises en place.

France

Travail fournira la liste de ces 3 200 entreprises à suivre.

#### **Sourcing :**

Cette veille sectorielle porte au minimum sur le web gratuit, et éventuellement sur les réseaux sociaux. Les médias généralistes et spécialisés en ligne, les sites web et comptes réseaux sociaux des entreprises concernées sont des sources incontournables. Une surveillance twitter ou LinkedIn croisant le nom de l'entreprise et une liste de mots-clefs complètera cette veille. Tout comme France Travail, le titulaire a la possibilité de suggérer de nouvelles sources

### **Traitement des informations collectées**

Une fois la sélection des articles effectués, le titulaire fournit à France Travail les informations selon la structure à minima suivante :

- Numéro unique d'évènement ;
- Type de flux : veille entreprises leader ;
- Titre de l'article ;
- Source ;
- Date de parution ;
- Analyse (reprise des éléments clefs de l'article répondants à nos besoins) ;
- Lien vers la source ;
- Secteur/NAF ;
- Secteur géographique (National/région/département) ;
- Raison sociale ;
- Siren ;
- Siret.

### **Exemples d'informations collectées sur Renault**

Vous trouverez ci-dessous une sélection illustrant la variété des informations attendues pour Renault :

#### **La stratégie de Renault pour ne pas rater la révolution des compétences – L'Usine nouvelle**

Les grandes entreprises industrielles ont entamé la transformation de leurs métiers, à l'image de Renault. Les petites y sont encouragées par deux dispositifs qui financent la reconversion de leurs salariés. [Lire](#)

*=>article sélectionné car traitant de la politique RH face à une transformation du secteur*

#### **Suppressions d'emplois d'un côté, recrutements de l'autre : comment Renault ajuste ses effectifs – Ouest France**

Le secteur automobile prend le virage de l'électrique. Renault accélère en restructurant ses équipes, avec des recrutements mais aussi de nouvelles suppressions de postes, en plus des 4 600 déjà annoncées en 2020. [Lire](#)

=>article sélectionné car traitant de la stratégie RH de l'Ets

**Dans les Hauts-de-France, Renault démarre les formations des nouveaux salariés de son pôle ElectriCity** – L'Usine Nouvelle

Les premières formations ont démarré pour 120 des 700 futurs nouveaux salariés de Renault ElectriCity, le pôle que le constructeur automobile français va créer au 1er janvier 2022 dans les Hauts-de-France. D'autres suivront dans les semaines qui viennent, pour des recrutements prévus au premier trimestre 2022. [Lire](#)

=>article sélectionné car traitant de la stratégie RH de l'Ets

**Nouvel accord triennal : Renault s'engage à produire 700.000 voitures en France d'ici trois ans** – BFM TV

Trois syndicats ont signé ce mardi le nouvel accord triennal négocié avec la direction. S'il prévoit 1700 départs volontaires, cet accord baptisé "Re-Nouveau France 2025" vise la production de 700.000 voitures en France, majoritairement des électriques et utilitaires . [Lire](#)

=>article sélectionné car évoquant les axes stratégiques de développement

#### **4.3. PRESTATIONS D'IDENTIFICATION DES INFLUENCEURS.**

Dans les articles sélectionnés dans le cadre des 2 veilles précédemment décrites, le titulaire identifie les prises de paroles sur l'emploi, la formation ou encore la stratégie d'entreprise au niveau local ou national. Les prises de parole retenues sont celles de responsables de l'entreprise (RH, dirigeant...), de partenaires (AFPA, mission locale, agence d'intérim...) ou encore d'élus et de représentants des pouvoirs publics (président de région, préfet, responsable de commission...).

Une surveillance des experts déjà identifiés par France Travail peut compléter cette veille sectorielle.

**Exemple d'influenceurs du secteur automobile avec ses prises de parole :**

Sébastien Delouf, DRH de Renault ElectriCity

Dans les Hauts-de-France, Renault démarre les formations des nouveaux salariés de son pôle ElectriCity – Usine Nouvelle

Renault ElectriCity : 700 emplois directs d'ici 2025 dans les Hauts-de-France – La Gazette NPD

Le titulaire devra réaliser une fiche sur la personne selon la structure définie ci-dessous. Le candidat précisera le nombre maximum de fiches influenceur qu'il sera en mesure de traiter dans le cadre de ce marché.

### **Sélection :**

Il s'agit de sélectionner les personnes avec un fort impact opérationnel (porteur de projet, DRH, ...) ou/et disposant d'une influence dans le domaine (experts, élus...).

### **Traitement des informations collectées**

Une fois les influenceurs sélectionnés, le titulaire fournit à France Travail pour chaque événement selon la structure à minima suivante :

- Numéro unique influenceur ;
- Nom de l'influenceur ;
- Prénom ;
- Fonction ;
- Lien LinkedIn ;
- Numéro unique d'évènement (Ce champ permettra de reconstituer l'historique des prises de parole de cette personne).

## **4.4 Autres prestations**

### **4.4.1 Modalités de mise en place et de livraison des informations (1F4)**

**Une phase de test de 30 jours calendaires** à compter de la notification du marché est prévue avec le titulaire afin d'affiner le sourcing, les mots-clefs, la sélection et mettre en place les modalités de livraison des informations collectées. Ces informations viendront alimenter un portail documentaire à destination des collaborateurs de France Travail.

Illustration :

## AUTOMOBILE

Partager cette information Imprimer Favoris Thesaurus

### Actualités du secteur

#### Féminisation en progression dans les services de l'automobile

ANFA



Les femmes représentent 23 des salariés des services de l'automobile en France, majoritairement dans les fonctions commerciales et administratives, mais leur présence progresse dans les métiers ...  
Lien : <https://www.metiers-services-auto.com/ar...>

24/03/2025

#### État des lieux de la féminisation dans la filière des dispositifs médicaux et in vitro

OBSERVATOIRE DE LA METALLURGIE



L'Observatoire de la Métallurgie publie une étude nationale sur la place des femmes dans la filière des dispositifs médicaux et du diagnostic in vitro, secteur industriel où les hommes restent ...  
Lien : <https://www.observatoire-metallurgie.fr/...>

24/03/2025

#### Premier contrat régional de filière mobilités intelligentes et durables en Occitanie

REGION OCCITANIE



Signé le 17 février 2026, ce contrat fédère l'État, la Région Occitanie et les acteurs industriels autour d'une feuille de route jusqu'en 2028 pour les secteurs de l'automobile, du ferroviaire et des ...  
Lien : <https://www.laregion.fr/Signature-du-pre...>

10/03/2025

#### Convention entre Car Lovers et l'AFORPA pour le développement de l'apprentissage automobile

AFORPA



Le réseau de concessions Car Lovers et l'AFORPA ont signé une convention en Ile-de-France visant à promouvoir les métiers des services de l'automobile et de la mobilité et à développer l'app...  
Lien : <https://www.aforpa.fr/alliance-car-lover...>

10/03/2025

### Top influenceurs

Pas d'influenceurs dans l'année écoulée.

### Actualités des entreprises leader

#### Ferco poursuit ses investissements productifs et son engagement RSE

VERRE ET PROTECTIONS



La société Ferco siège à Reding /57 - Fabrication de ferrures pour bâtiments, proposant des solutions innovantes. - effectif 2023 : 750 - CA 2023 : 165 632 126 indique vouloir investir 5 M par an ...  
Entreprise : **FERCO**

21/07/2025

#### Gima veut créer une équipe le week-end, après l'avoir licenciée

COURRIER PICARD



Du nouveau sur le plan social concernant 32 postes porté par le Groupement International Mécanique Agricole siège à Beauvais /60 - Spécialisée dans les boîtes de transmission pour tracteurs. - effectif ...  
Entreprise : **AGCO S.A.S. | GROUPEMENT INTERNATIONAL MECANIQUE AGRIC**

02/06/2025

### Prises de parole

Pas d'actualités dans les 2 dernières semaines

Le portail sera mis en place par France Travail. Les informations seront donc livrées selon les structures définies ci-dessus soit par flux XML ou via une API.

## 4.4.2 Ouverture des données à l'extérieur (1F5)

France Travail souhaite éventuellement pouvoir **mettre une partie des veilles sur les actualités des secteurs économiques à disposition des candidats et des entreprises**. Cette diffusion se fera sur ses sites web ou/et éventuellement ses réseaux sociaux. Exemple de site sur lequel pourrait être intégré ces veilles : <https://prendresoin.francetravail.fr>

Les modalités de diffusion seront précisées au moment de la survenance du besoin afin de rester en conformité avec la législation en cours, et les éventuels coûts y afférent.

## 5. ATTENTES PARTICULIERES VIS-A-VIS DU TITULAIRE

### 5.1 Devoir de conseil

Le titulaire, du fait de son expertise, est tenu de conseiller France Travail sur les modalités d'exécution des prestations. Ce devoir de conseil s'exerce au fil de l'exécution des prestations :

il peut porter sur l'organisation mise en œuvre, les modalités d'approvisionnement, plus spécifiquement sur tout point lié à l'objet du marché qui pourrait faire l'objet de propositions d'optimisation, et, de ce fait, à la réduction des coûts.

### **5.2 Plan de progrès**

De même, le titulaire s'engage à présenter à France Travail, annuellement, un plan de progrès dont l'objectif est l'optimisation des prestations.

### **5.3 Devoir d'information**

Le titulaire s'engage à informer ses interlocuteurs nationaux à la direction générale de France Travail de toute modification de la réglementation, de la norme en vigueur, de son processus de production, en cas d'évolution d'un de ces paramètres en cours de marché.

### **5.4 Clause carbone et respect de la loi « climat et résilience »**

L'exécution des prestations attendues doit s'insérer dans une démarche de protection ou de mise en valeur de l'environnement. A cet effet, le titulaire s'engage pour l'exécution des prestations attendues à :

- Réduire le nombre d'impressions papier en généralisant le format électronique et en n'imprimant les documents que sur demande expresse de France Travail.  
En cas d'impression papier, le titulaire utilise du papier recyclé et non blanchi écolabellisé de type « Blue Angel » ou équivalent, en format recto-verso, avec une mise en page réduisant les impressions (2 documents par page, etc.) et une conception de document visant à limiter au maximum la consommation d'encre.
- Réduire et recycler les déchets notamment par le recours aux structures issues de l'économie circulaire spécialisées dans le ramassage, la valorisation et le recyclage des déchets).
- Réduire les déplacements professionnels en privilégiant le travail à distance.

A l'issue de chaque année d'exécution de marché, le titulaire présente à France Travail un bilan quantitatif et qualitatif des mesures ainsi mises en place.

## **6. MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU MARCHÉ**

### **6.1. INTERLOCUTEURS DU TITULAIRE AUPRES DE FRANCE TRAVAIL**

Le titulaire désigne dans sa proposition technique un représentant qui est l'interlocuteur privilégié de France Travail pour l'ensemble des questions contractuelles ; celui-ci a autorité

pour régler toute difficulté liée à l'exécution des prestations. Il représente le titulaire dans toutes les réunions où celui-ci est convié dans le cadre de l'exécution du marché et du contrôle des prestations. Il est en lien avec l'acheteur qui assure le suivi de l'exécution contractuelle du marché à la Direction des achats de France Travail.

Le titulaire met également à disposition de France Travail une équipe dédiée pour traiter des questions liées à la gestion opérationnelle des prestations. Cette équipe dédiée est l'interlocuteur unique des administrateurs des directions de France Travail Pro et de la direction de la communication.

- Assure le suivi et le traitement des réclamations

Pour ce qui concerne le contrôle de la conformité technique des prestations, l'équipe dédiée du titulaire est en lien avec l'acheteur en charge du marché à la Direction des achats de France Travail.

#### **4.4. INTERLOCUTEURS DE FRANCE TRAVAIL AUPRES DU TITULAIRE**

Les interlocuteurs du titulaire au sein de France Travail sont :

- Les représentants dédiés de la direction des achats-marchés : l'acheteur au sein de la Direction des Achats pour le suivi de l'exécution contractuelle du marché ; et, pour le contrôle de conformité technique,
- Les représentants dédiés de la Direction de France Travail Pro et de la Direction de la Communication pour le suivi de l'exécution opérationnelle du marché

#### **4.5. INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI**

Une **réunion de lancement** du marché réunissant les représentants du titulaire et les interlocuteurs nationaux de France Travail, cités à l'article 8.2 ci-dessus, est organisée après la notification du marché par l'acheteur coordinateur de la Direction Achats et Marchés.

Cette réunion a pour objectif de fixer le calendrier de mise en place du dispositif, les modalités opérationnelles d'exécution des prestations et leur calendrier prévisionnel. Lors de la réunion de lancement, le représentant du titulaire doit être accompagné des personnes ayant la connaissance technique / chargés de l'exécution opérationnelle des prestations. Cette réunion de lancement a lieu dans les 30 jours ouvrés suivant la notification du marché.

La réunion de lancement peut être suivie si besoin d'une réunion technique visant à définir les modalités opérationnelles de réalisation des prestations.

Une **réunion de bilan annuel** permet d'échanger sur l'exécution du marché et ses optimisations possibles, partager les points d'alerte sur les difficultés éventuellement rencontrées.

Dans le cadre de la réalisation des prestations attendues, des réunions peuvent être organisées ponctuellement soit à la demande de France Travail, soit à la demande du titulaire.

Les invitations aux réunions sont envoyées par mail. Les comptes-rendus des réunions sont établis par le titulaire, transmis à France Travail dans les 2 jours ouvrés qui suivent les réunions, et validés par lui.

#### **4.6.ÉLEMENTS DE REPORTING**

Le titulaire fournit à France Travail, chaque semestre les éléments de reporting sur la prestation et notamment le nombre de données transmises. Des éléments de reporting supplémentaires pourront être demandés en cours d'exécution du marché.

Ces données sont transmises par mail à l'interlocuteur désigné de France Travail dans les 15 jours calendaires au plus tard du mois qui suit la période de référence.

De même, avant le 31 janvier de l'année suivante, le titulaire transmet à France Travail une consolidation annuelle des mêmes éléments.

Par ailleurs, le titulaire transmet ponctuellement, à la demande de France Travail, une consolidation annuelle des mêmes éléments.

### **5. OPERATIONS DE CONTROLE DE L'EXÉCUTION ET DE LA QUALITE DES PRESTATIONS**

#### **5.1.CONTROLES A LA CHARGE DU TITULAIRE**

Le titulaire veille à ce que les normes de qualité mises en œuvre pour l'exécution des prestations attendues soient appliquées sans défaut jusqu'au terme de la prestation dont il est responsable.

Il effectue tous les contrôles de cohérence nécessaires à la bonne réalisation des prestations attendues. Il soumet à France Travail le détail des moyens mis en œuvre et lui fait connaître la procédure qualité activée.

En cas d'incident, le titulaire fournit à France Travail les procédures ou actions correctives mises en œuvre.

#### **5.2.CONTROLES REALISES PAR FRANCE TRAVAIL**

Afin de contrôler le respect des engagements contractuels, France Travail se réserve le droit de demander, en cours d'exécution du marché, toutes les informations qu'il jugerait utiles au suivi de l'exécution des prestations.

France Travail se réserve également la possibilité d'effectuer des contrôles de la qualité d'exécution des prestations, sur les lieux d'exécution du marché.